



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2025, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau	M. Denis Tanguay
M. Stéphane Fillion	M. Luc Lachance

Est absente : Mme Francine Garneau

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Est aussi présent : M. Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ORDRE DU JOUR

79-07-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée**
- 2) Ordre du jour**
- 3) Première période de questions**
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 2 juin 2025**
- 5) Procès-verbal séance extraordinaire du 4 juin 2025**
- 6) Revenus et dépenses juin 2025**

7) Administration :

- 7.1 Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe
- 7.2 Rapport du maire sur les faits saillants 2024
- 7.3 Avis de vacance au poste de conseiller, siège #6
- 7.4 Règlement #296-2025 : adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 266-2021
- 7.5 Soumission Asphalte Nicolas Lachance inc. – Scellement des fissures
- 7.6 Soumission Signoplus – Panneaux à l'entrée des rangs
- 7.7 Travaux de réfection du Complexe municipal
- 7.8 Comité des loisirs de St-Nazaire – Demandes
- 7.9 OMH – Budget révisé
- 7.10 Soumission Précisio – Sécurité des données informatiques
- 7.11 Suivi sur le budget 2025

8) Correspondances

9) Suivis MRC

9.1 Procès-verbal du mois de juin 2025 de la MRC de Bellechasse

10) Varia

11) Seconde période de questions

12) Levée de l'assemblée

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h32 et se termine à 19h33.

4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

80-07-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

81-07-2025

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

6. REVENUS ET DÉPENSES JUIN 2025

82-07-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général. Cette liste fait état de 99 547,52\$ de revenus, de 83 535,67\$ de comptes à payer et 80 575,14\$ de dépenses incompressibles.

7. ADMINISTRATION

7.1 Rapport PAVL – Volet entretien des routes locales

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, dépose en présente séance le rapport financier de l'année 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe tels que préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés SENCRL, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

7.2 Rapport du maire sur les faits saillants 2024

Tel que prévu à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, M. Clément Fillion, maire, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2024. Le rapport est déjà envoyé par publipostage à toutes les personnes domiciliées par l'entremise du journal local.

7.3 Avis de vacance au poste de conseiller, siège #6

83-07-2025

CONSIDÉRANT QUE le mandat du siège numéro 6 a pris fin le 4 juin 2025 pour le conseiller M. Clément Fillion, date de sa proclamation au poste de maire conformément aux dispositions prévues à l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de vacance du poste de conseiller au siège numéro 6 est déposé par le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, en présente séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de conseiller au siège numéro 6 a été constatée dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour la prochaine élection générale et qu'il n'est donc pas nécessaire de combler ce poste, à moins que le conseil décrète qu'elle doit être comblée par une élection partielle.

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

DE ne pas combler le poste vacant par élection partielle conformément à l'article 337 de *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7.4 Règlement #296-2025 : adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 266-2021

84-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester souhaite autoriser les bâtiments ayant la forme générale d'un demi-cylindre (dôme) partout sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester adopte le projet de règlement #296-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021 suivant :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le sixième alinéa (6^e) de l'article 53 est entièrement abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

QUE le Conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester tienne une séance de consultation publique à la Salle du Conseil (57 rue Principale), le 4 août 2025 à 19h20, relativement à ce projet de règlement.

7.5 Soumissions Asphalte Nicolas Lachance inc. – Scellement des fissures

85-07-2025

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

DE retenir la soumission présentée par Asphalte Nicolas Lachance inc. pour les travaux de scellement des fissures par injection, au montant de 15 000,00\$ +tx.

7.6 Soumission Signoplus – Panneaux à l'entrée des rangs

86-07-2025

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

DE retenir la soumission et le croquis présentés par Signoplus pour la confection des panneaux qui seront installés à l'entrée des rangs, au montant de 225,00\$ +tx.

7.7 Travaux de réfection du Complexe municipal

87-07-2025

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du bâtiment du Complexe municipal ont été soulevés par quelques membres du conseil municipal, en étroite collaboration avec les administrateurs du Centre Pleine Forme au Sud de Bellechasse.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

QUE la municipalité effectue les suivis et entreprenne les travaux de réfection concernant le bâtiment du Complexe municipal, lesquels portent sur :

- la correction des problèmes d'étanchéité de la porte de sortie de la salle du de gym, la porte d'entrée de la salle de gym, la porte de sortie de secours du bâtiment et la porte d'entrée du bâtiment ;
- la correction des problèmes de chauffage et d'isolation du vide sanitaire du bâtiment ;

- l'ajustement et le réglage des lumières extérieures du bâtiment ;
- la réparation du système de climatisation du bureau municipal.

7.8 Comité des loisirs de St-Nazaire - Demandes

88-07-2025

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

DE faire le suivi auprès des membres du Comité des loisirs de St-Nazaire relativement à leurs diverses demandes formulées en lien avec les activités sociales et récréatives.

QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester les appuie dans leur demande de permis de vente d'alcool auprès de la Régie des alcools, des jeux et des courses pour leur évènement prévu le 30 août 2025.

7.9 OMH - Budget révisé

89-07-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'APPROUVER la version du budget révisé du 11 juin 2025 de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse préparé par la SHQ.

7.10 Soumission Précisio – Sécurité des données informatiques

M. Luc Lachance se retire de ce point à l'ordre du jour.

90-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite améliorer la sécurité de ses données informatiques.

Il est proposé par M. Stéphane Fillion
appuyé par M. Jacques Bruneau
et unanimement résolu par les conseillers

DE retenir la soumission présentée par Précisio pour la configuration de données informatiques sauvegardées à l'extérieur du bureau municipal, au montant de 559,95\$ +tx.

7.11 Suivi sur le budget 2025

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, effectue un suivi auprès des membres du conseil concernant les dépenses engagées à ce jour, en comparaison avec les montants prévus au budget de l'exercice financier 2025.

8. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

9. SUIVIS MRC

9.1 Procès-verbal du mois de juin 2025 de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal du mois de juin 2025 du Conseil de la MRC de Bellechasse a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 4 juillet 2025.

10. VARIA

10.1 Demande citoyenne – Autorisation de construction d’une chapelle

Une demande citoyenne a été transmise aux membres du conseil municipal, sollicitant l’autorisation de construction d’une chapelle sur le territoire de la municipalité.

Le greffier-trésorier, M. Carl Brochu, assure les membres du conseil qu’il effectuera les suivis nécessaires afin d’accompagner la citoyenne dans sa démarche de demande d’autorisation pour la construction d’une chapelle.

10.2 Demande citoyenne – Amélioration de la sécurité routière à l’intersection de la route Aubé et du 4^e Rang Sud

Une demande citoyenne a été transmise aux membres du conseil municipal relativement à l’amélioration de la sécurité routière à l’intersection de la route Aubé et du 4^e Rang Sud.

Le directeur général/greffier-trésorier, M. Carl Brochu, assure les conseillers qu’il effectuera les suivis nécessaires.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

91-07-2025

Il est proposé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

QUE l’assemblée soit levée à 20h55.

Maire

Greffier-trésorier

« Je, Clément Fillion, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. »